



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°34 – 09 novembre 2023

Colza	1
Charançon du bourgeon terminal le vol persiste.....	2
Orge et blé en plaine.....	3
Dégradation des conditions de semis.....	3
Semis tardifs de blé prenez vos précautions	3
Les semis tardifs d'orge d'hiver sont à proscrire.....	3
Ajuster la densité de semis en fonction des conditions.....	4
Attention aux limaces.....	4
Désherbage des céréales	5
<i>IMPORTANT</i> : Nouvelles conditions d'emploi plus restrictives du prosulfocarbe	5

Colza



Situation générale du colza

Depuis le retour des pluies (56 mm à Clermont-Fd, 45 mm à Issoire, 106 mm à Randan), les colzas ont retrouvé de la vigueur. **Le pic de vol du charançon du bourgeon terminal est toujours en cours.** Les conditions de passage contre le charançon sont mauvaises, entre vent et pluies.

Colza semé autour du 10 août au nord du département



Charançon du bourgeon terminal le vol persiste

Les captures sont toujours présentes cette semaine dans le Puy-de-Dôme. Souvent à faible niveau 4-5 individus (voir BSV de la semaine).

Il est crucial de noter que la simple présence du charançon ne constitue pas le seul indicateur de risque. Il est recommandé de se référer au guide d'aide à la décision de Terres Inovia pour des indications plus précises, notamment à leur nouvel outil prévisionnel.

Le vol est installé depuis trois semaines, l'intervention sur les parcelles à risque (colza peu développé et captures significatives) était à positionner depuis une semaine, mais les conditions étaient très défavorables (vent et pluies).

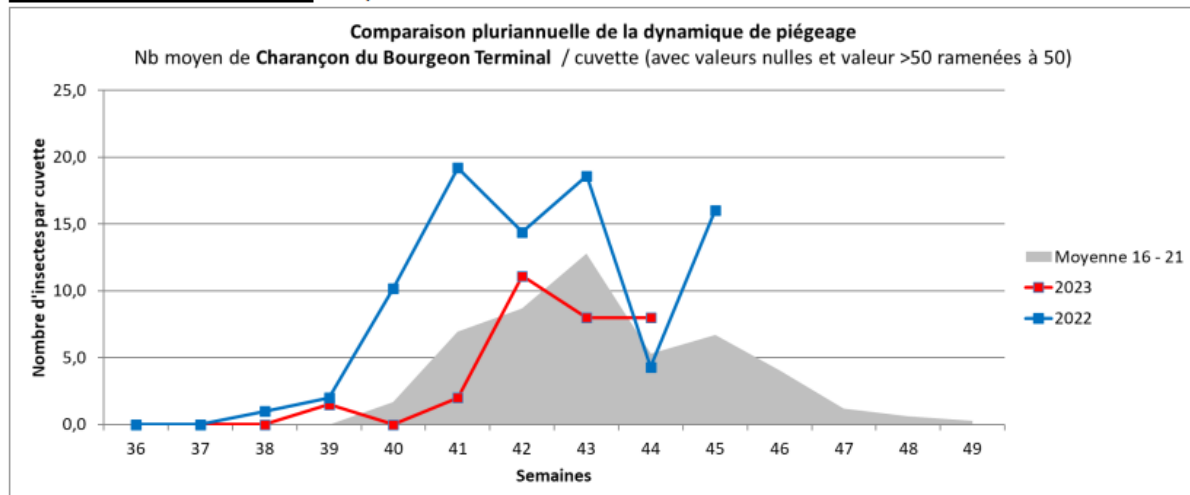
Le risque agronomique est faible sur des gros colzas, qui sont encore poussant (pas de rougissement des feuilles).



*Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)*

Ci-dessous la prédiction de vol pour la Limagne.

Rappel semaine précédente : 10 parcelles sur 11 avec environ 8 individus/cuvette



Voir l'outil Estimation du risque lié aux charançons du bourgeon terminal

➤ <https://www.terresinovia.fr/-/charancon-bourgeon-colza>

La nuisibilité du charançon du bourgeon terminal est réduite lorsque le colza présente une croissance satisfaisante et continue à l'automne et reprend précocement au printemps.

Si votre colza présente une biomasse supérieure à 25g/plante mi-octobre (soit 870 g/m² pour un peuplement de 35 plantes/m²), le risque biomasse est considéré comme faible. Si les colzas sont bien verts, que le contexte est favorable à la croissance, le colza bien enraciné, alors les éléments sont réunis pour que le colza pousse de manière continue, la nuisibilité des larves d'insectes sera limitée.

Cependant, si votre colza est exposé à des captures massives de charançons du bourgeon terminal et qu'il est particulièrement sensible, il est conseillé d'envisager l'application d'un pyréthrianoïde pour la protection de vos cultures.

Attention comme pour les altises la gestion du charançon du bourgeon terminal se complique par sa résistance aux pyréthrinoïdes, l'efficacité de votre traitement peut être fortement impactée.



Voir article de Terres Inovia :

<https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

Orge et blé en plaine

Dégradation des conditions de semis

Les pluies régulières depuis quinze jours ont fortement retardé les semis, et les conditions sont difficiles dans certains sols, adaptez vos densités.

Semis tardifs de blé prenez vos précautions

Indépendamment des conditions d'implantation qui peuvent être très moyennes à cause des cumuls d'eau récents, les semis tardifs induisent un certain nombre de risques climatiques pour les cultures :

- Une levée lente : la température est le principal moteur de la germination et de la levée ; on considère qu'il faut en moyenne 150 °Cj pour faire lever une céréale à paille (éventuellement plus pour des semis profonds ou des surfaces très motteuses). Cette durée est inférieure à 10 jours début octobre, mais peut facilement dépasser un mois pendant les phases les plus froides de l'hiver ;
- Excès d'eau pendant la germination : la germination est très sensible à l'engorgement intégral, ou même à l'hydromorphie très marquée. Un semis tardif expose donc évidemment la culture à ce genre d'accident pendant une durée plus longue ;

Les semis tardifs d'orge d'hiver sont à proscrire

Pour l'orge d'hiver, espèce sensible au froid, une chute des températures avant le début du tallage constitue le principal risque. Risque qui devient fortement probable dès la mi-novembre. Un semis au-delà du 10 novembre ferait prendre le risque de fortes pertes de pieds pendant l'hiver, surtout dans des sols avec risque d'eau stagnante.

Voir article [arvalis institut du végétal ICI](#)

Ajuster la densité de semis en fonction des conditions

Recommandations de densités en BLÉ

Conditions de semis du blé :	Densité de semis au 10 novembre (PMG 45g)	
	Grains /m ²	Kg /ha
Sol argilo-calcaire ou terre noire, sains.		
Bonnes conditions	339	153
Conditions moyennes "sol humide"	361	162
Sol avec risque d'hydromorphie.	415	187
Limons sableux sains.		
Bonnes conditions	424	191
Conditions moyennes "sol humide"	452	203
Limons sableux avec risque d'hydromorphie.	520	234

Voir la calculette d'[Arvalis institut du végétal ICI](#)

Recommandations de densités en ORGE

Type de sol et conditions de semis	Orge 6 rangs		Orge 2 rangs	
	Densité de semis en gr/m ² et kg/ha		Densité de semis en gr/m ² et kg/ha	
	(PMG 45)		(PMG 45)	
Sol argilo-calcaire profond ou terre noire,	Grains /m ²	Kg /ha	Grains /m ²	Kg /ha
Bonnes conditions (sol ressuyé)	258	116	264	119
Mauvaises conditions (sol humide)	294	132	297	134
Sol argilo-calcaire superficiel ou sol séchant	Grains /m ²	Kg /ha	Grains /m ²	Kg /ha
Bonnes conditions (sol ressuyé)	317	363	330	149
Mauvaises conditions (sol humide)	385	418	380	171
Limons sableux - alluvions	Grains /m ²	Kg /ha	Grains /m ²	Kg /ha
Bonnes conditions (sol ressuyé)	291	131	330	149
Mauvaises conditions (sol humide)	412	185	396	178

Attention aux limaces

Même si elle s'est faite discrète ces dernières années, la limace grise *Deroceras reticulatum* reste un ravageur potentiellement très dommageable en céréales à paille, surtout lorsque les attaques surviennent en début de cycle, du semis au stade 3-4 feuilles pour le blé. Cette année, avec les pluies récentes et des semis retardés, le risque est plus important, il faut rester vigilant.

Privilégier les produits de Biocontrôle à base de phosphate ferrique.

Voir l'article d'arvalis institut du végétal :

[Antilimaces : que retenir des derniers essais d'ARVALIS ?](#)

Désherbage des céréales

Un désherbage d'automne vous permettra de baisser la pression de concurrence sur votre céréale, tout en variant les familles herbicides utilisées dans le but de gérer les résistances des graminées aux herbicides.

Le développement des graminées résistantes aux herbicides des familles A et B (inhibiteurs ACCase et ALS) est de plus en plus préoccupant dans les champs de céréales. Il est important de changer de famille herbicide, et de lutter contre les graminées dès l'automne, pour limiter la concurrence vis-à-vis de la céréale.

Voici quelques solutions :

Stade - cultures	Produit commercial	Matière (s) active(s)	Dose /ha	ZNT/DVP/DSR	Mentions de danger
Prélevée B.O.T	Trooper + DFF (1)	Pendiméthaline + Flufénacet + DFF	2.5 l/ha + 100 Gr/ha (1)	ZNT 20 m - DVP non DSR 5m	H302, H304, H315, H400, H410
Prélevée B.O.S.T	DEFY (2) + DFF (1)	Prosulfocarbe + DFF	3 l/ha + 0.2 l/ha	ZNT 20 m - DVP 5m DSR 10 ou 20m (2)	H304, H315, H317, H319, H410
Prélevée B.O.T.	Trinity* + Defi (2)	Pendiméthaline + Chlorto + DFF + Prosulfocarbe	2 l/ha + 2.5 l/ha	ZNT 20 m - DVP 20m DSR 10 ou 20m (2)	CMR - H351, H361d, H410 H304, H315, H317, H319
1 à 2 feuilles B.O.T	Fosburi	Flufenacet + DFF	0.6 l/ha	ZNT 5 m - DVP non DSR 5m	H30, H317, H373, H410
1 à 2 feuilles B.	Mateno*	Flufenacet, DFF, Achlonifen	2 l/ha	ZNT 50 m - DVP 20m DSR 5m	H317, H351, H410

*interdit sur sol artificiellement drainé

B = blé d'hiver, O = orge, T = Triticale, S = Seigle

(1) Exemples de solutions à base de DFF, Compil ou Mamut ou Toiseau 0,2 l/ha

IMPORTANT : Nouvelles conditions d'emploi plus restrictives du prosulfocarbe

(2) Nouvelles conditions d'emploi plus restrictives du prosulfocarbe, elles sont obligatoires dès les applications du 1^{er} novembre 2023.

- 2400 g/ha/an pour le prosulfocarbe seul (Defi...) ou, 1280 g/ha/an pour les formulations prêtes à l'emploi (Daiko...)
- Application jusqu'à 3 feuilles max.

- **Utiliser des buses antidérive** dans toutes les situations, utiliser obligatoirement des buses à injection d'air homologuées, réduction des zones non traitées (ZNT), de préférence 90%.
- **Ne pas appliquer de prosulfocarbe dans un rayon de 1 km autour des cultures non-cibles** (CNC) avant leurs récoltes

Quelles sont les cultures non-cibles* concernées pour les applications d'automne ?

- Cultures fruitières : pommes, poires.
- Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses.
- Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, piloselle, radis noir, bourgeons de cassis, échinacée, pissenlit, cataire, vigne rouge (feuilles).
- Autres cultures : sarrasin, quinoa, chia, millet, moha, sorgho.

Rapprochez-vous des agriculteurs voisins pour connaître les dates de récolte. Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance.

Utiliser QualiCible, [connectez-vous](#) et saisissez le mot de passe : **syngenta** pour voir le risque autour de vos parcelles.

- **Respecter une distance de sécurité pour les résidents et personnes présentes** (DSRPP) à proximité des parcelles de 10 m si buses à 90% de réduction de dérive ou 20m si buses à 75% de réduction de dérive, voir tableau ci-dessous pour des exemples de buses et pression d'utilisation pour atteindre l'objectif de réduction.

Marque commerciale	Modèle de buse	Calibre	Type	Hauteur	Réduction de la dérive 75%	Réduction de la dérive 90%
Agrotop	TD HiSpeed	110 04	Céramique	50 cm	3	2
Agrotop	AIRMIX	110 05	POM	50 cm	1,5	1
Albuz	AVI UC	110 025	Céramique	50 cm		5
Albuz	AVI UC	110 03	Céramique	50 cm		5
Albuz	AVI UC	110 04	Céramique	50 cm		5
Albuz	AVI UC	110 05	Céramique	50 cm	3,5	2,5
Albuz	CVI TWIN	110 04	Céramique	60 cm	6,2	1,5
Albuz ASJ	AFC	80 03	Céramique	50 cm	3	2
Albuz ASJ	CVI TWIN	11 003	Céramique	60 cm	2,2	1,5
ASJ	AFC	80025	Céramique	50 cm	3	2
ASJ	AFC	80 035	Céramique	50 cm	8	6
ASJ	AFC	80 04	Céramique	50 cm	8	6
ASJ	AFC	80 05	Céramique	50 cm	8	6
BFS	ExRay XC	25	POM	50 cm	3	2
BFS	ExRay XC	4	POM	50 cm	4	2,5
BFS	ExRay XC	5	POM	50 cm	5	5
Hardi	MINIDRIFT Duo	110025	POM	50 cm	2,2	1,5
Hardi	MINIDRIFT Duo	110 04	POM	50 cm	1,5	1,1
Hardi	MINIDRIFT Duo	110 05	POM	50 cm	1,5	1

HYPRO EU	3DN	90 05	POM	50 cm		5
HYPRO EU	3DN	90 06	POM	50 cm		5
HYPRO EU	3DN	90 08	POM	50 cm		5
Hypro EU/ Lurmark	ULD	120 04	POM	50 cm	7,5	2,5
Hypro EU/ Lurmark	ULD	120 05	POM	50 cm	8,7	2,5
John Deere	ULDC	120 025 120 025 120/90 025	C�ramique	50 cm	4	2,7
John Deere	GATC	120 03	C�ramique	50 cm	2,1	1,5
John Deere	ULD	120 04	POM	50 cm	7,5	2,5
John Deere	ULDC	120 04	C�ramique	50 cm	5,7	2,5
John Deere	LDAC	120 04	C�ramique	50 cm	2	1,5
John Deere	GATC	120 04	C�ramique	50 cm	1,5	1,1
John Deere	ULD	120 05	POM	50 cm	8,7	2,5
John Deere	ULDC	120 05	C�ramique	50 cm	8,7	2
John Deere	LDAC	120 05	C�ramique	50 cm	1,5	1
John Deere	GATC	120 05	C�ramique	50 cm	1,5	1
John Deere	3DN	90 05	POM	50 cm		5
John Deere	3DN	90 06	POM	50 cm		5
John Deere	3DN	90 08	POM	50 cm		5
Lechler	ID	120025	POM / C�ramique	50 cm	4	2,7
Lechler	ID	120 04	POM / C�ramique	50 cm	5,7	2,5
Lechler	ID	120 05	POM / C�ramique	50 cm	8,7	2
Lechler	IDK	120 04	C�ramique	50 cm	2	1,5
Lechler	IDK	120 05	C�ramique	50 cm	1,5	1
Lechler	IDK	120 06	POM	50 cm	3	1
Lechler	IDKT	120 02	POM	50 cm	2	1,4
Lechler	IDKT	120025	POM	50 cm	2,2	1,5
Lechler	IDKT	120 03	POM / C�ramique	50 cm	2,1	1,5
Lechler	IDKT	120 04	POM / C�ramique	50 cm	1,5	1,1
Lechler	IDKT	120 05	POM / C�ramique	50 cm	1,5	1
Lechler	IDN	110025	POM / C�ramique	50 cm	3	2,2
Lechler	IDN	110 03	POM / C�ramique	50 cm	3,5	2,1
Lechler	PRE	130 05	POM	50 cm	1,5	1
Nozal	HDRX-A	120 025	C�ramique	50 cm	4	2,7
Nozal	HDRX-R	120 025	POM	50 cm	4	2,7
Nozal	ATX	120 03	C�ramique	50 cm	2,1	1,5
Nozal	ADX	120 04	C�ramique	50 cm	2	1,5
Nozal	ATX	120 04	C�ramique	50 cm	1,5	1,1
Nozal	HDRX-A	120 04	C�ramique	50 cm	5,7	2,5
Nozal	HDRX-R	120 04	POM	50 cm	5,7	2,5
Nozal	ADX	120 05	C�ramique	50 cm	1,5	1
Nozal	ATX	120 05	C�ramique	50 cm	1,5	1
Nozal	HDRX-A	120 05	C�ramique	50 cm	8,7	2

Nozal	HDRX-R	120 05	POM	50 cm	8,7	2
Syngenta	3DN	090 05	POM	50 cm		5
Syngenta	3DN	90 06	POM	50 cm		5
Syngenta	3DN	90 08	POM	50 cm		5
Teejet	AI ou AIC VP avec Dynajet 7140	110 05	POM	50 cm	8	2,6
Teejet	AI TTJ 60 avec Dynajet 7140	110 06	POM	50 cm		8
Teejet	AIXR	110 05	POM	50 cm	2,6	1,5
Teejet	AIXR	110 05	Céramique	50 cm	2,6	1,5
Teejet	TTI	110 02	POM	50 cm	2,6	1,7
Teejet	TTI	110025	POM	50 cm	2,7	1,5
Teejet	TTI	110 03	POM	50 cm	2,5	1,5
Teejet	TTI	110 04	POM	50 cm	3	2
Teejet	TTI	110 05	POM	50 cm	3	2
Teejet	TTI	110 06	POM	50 cm	4,1	3
Teejet	TTJ60 VP	110 05	POM	50 cm	3,6	2

Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : F. Moigny, C. Morellon

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE

www.puydedome.chambre-agriculture.fr

La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance 32074995H N°0035 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques et est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour la réalisation de Conseil phytopharmaceutique neutre et objectif sous le numéro IF01762.

